

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023 A 18 H

Date de la convocation : 3/01/2023
Nombre de Conseillers : 8
en exercice : 8
en présence : 7
en absence excusée avec pouvoir : 1
en absence excusée : 0
votants : 8

Le lundi 9 janvier 2023 à 18 h, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, PAILLARD Gérald, POINSOT Monique, SAUTY Eric.

Etait excusé : POINSOT Armand.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Délibération sur le tarif de la salle des fêtes
 - Délibération pour l'agrandissement du columbarium
 - Délibération pour l'embauche d'un agent communal
 - Délibération sur le mode de chauffage à la mairie
 - Travaux à envisager sur le coût de l'énergie
 - Les nouvelles consignes de tri
 - Informations et questions diverses
-

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2022.

I – Délibération sur le tarif de la salle des fêtes :

Le tarif actuel de location est un forfait de 200 € le week-end, frais d'électricité compris, couplé d'une caution de 300 €. Une augmentation forte et imprécise des prix de l'énergie étant annoncée, et suite à une étude sur le coût de l'électricité à la salle des fêtes il est proposé de facturer en supplément les frais réels d'électricité. Le Trésor Public adressera une facture au locataire selon le relevé d'index communiqué par la mairie, qui restituera le chèque de caution après règlement.

- Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour cette nouvelle tarification : un chèque de 300 € pour la caution, un chèque de 200 € pour la location du week-end (ou de 100 € pour une journée) et le paiement en sus des frais d'électricité. En cas de prêt gratuit de la salle, pour une association par exemple, la facturation des frais d'énergie sera aussi appliquée.
- Le prix de l'électricité sera facturé à 0,25 € par kWh utilisé.

II – Délibération pour l'agrandissement du columbarium :

Le columbarium comporte dix cases funéraires. Six sont déjà occupées, dont quatre depuis 2022 et la question d'un agrandissement se pose.

- Le Conseil municipal confirme ce besoin et accompagne Mme le maire dans la demande de devis et la recherche d'éventuelles subventions.

III – Délibération pour l'embauche d'un agent communal :

Le cantonnier étant en arrêt maladie jusqu'à fin février, Madame le Maire propose de rechercher un candidat pour un CDD de 4 heures par semaine, pour deux mois, avec possibilité de reconduction.

- Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour ce remplacement temporaire.

IV – Délibération sur le mode de chauffage à la mairie :

Le radiateur du secrétariat de la mairie est défectueux. Après avoir envisagé son remplacement, le prêt temporaire d'un radiateur à huile par un conseiller est proposé.

- Le Conseil municipal remercie l'auteur de cette proposition de prêt ; donc aucune délibération n'est donc prise.

V – Travaux à envisager sur le coût de l'énergie :

Une étude globale doit être effectuée pour savoir comment équiper efficacement et au meilleur coût en énergie les bâtiments de la commune : mairie, logements sociaux, salle des fêtes et même église.

- Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour que Mme le Maire contacte en ce sens le SICECO, syndicat d'énergies.

VI - Les nouvelles consignes de tri :

Une plaquette sur les nouvelles consignes de tri a été remise par la Communauté de communes aux mairies : « Tous les emballages se trient ». Pour l'instant, les habitants doivent continuer à déposer leurs emballages dans le conteneur jaune du point déchetterie de Maligny. L'attribution d'une poubelle jaune individuelle a été évoquée un temps mais pas confirmée.

- Le Conseil municipal reste en attente des informations que doit délivrer la « Comcom » : organisation de réunions d'information, distribution de mémo tri aux habitants, ...

VII - Informations et questions diverses :

Malgré les mesures déjà prises, les pigeons sont toujours nombreux et continuent de dégrader l'église. Un contact va être pris avec l'association La Choue pour lutter naturellement contre ces hôtes indésirables.

Le « Conseiller collectivité » d'Enedis a alerté la mairie au sujet d'un danger d'électrocution au niveau du Gouillas. Une ligne de 20 000 volts, pas isolée, passe au-dessus de la mare et le bouchon d'une canne à pêche y est accroché. Dans un premier temps, Mme le Maire a pris un arrêté de sécurité interdisant la pêche. Mais ce lieu est un espace de loisirs et c'est plutôt à Enedis de trouver une solution pour contourner le danger, qui existe en fait depuis de nombreuses années. Enedis va être recontacté.

Un habitant représentant le quartier de la Croix Lichard est venu en mairie demander la création d'un arrêt de bus vers la mare, route de Vellerot. A la prochaine rentrée, il y aura, pour ce quartier, 3 enfants en école primaire et 4 au collège. Le trajet pour se rendre à l'arrêt de bus actuel leur prend 22 mn et il n'est pas sécurisé sur tout le parcours. Mme le Maire, qui n'est pas décisionnaire, va adresser un courrier au Conseil régional pour cette demande.

Pour protéger l'enceinte du parc photovoltaïque, qualifié d'«agrivoltaïque», VALECO a demandé à la commune au nom de M. Desloires de l'autoriser à mettre des barrières pour son bétail le long du chemin communal qui va des Granges au Breuil.

Il est demandé à Mme le Maire qu'elle sollicite de la part de la société Valeco une lettre d'engagement pour la préservation du chemin qui part des Granges et conduit à l'étang de Breuil.

De plus, M. Desloire est autorisé à clôturer les parcelles A 733, A734 et A 735 pour lui permettre de faire paître ses bêtes sur toutes les parcelles citées ci-dessus.

Par ailleurs, il n'est pas actuellement prévu de restaurer le chemin communal qui longe l'étang. Il fera l'objet d'un entretien dans les années à venir pour créer un sentier de randonnée si les moyens financiers de la commune le permettent.

Mme Vigneau doit déposer un permis de démolir pour le bâtiment en péril rue de Neuilly.

Le repas des Anciens aura lieu samedi 14 janvier 2023 à midi. Le traiteur Notre Dame de St Euphrone a été retenu. Le repas sera suivi des vœux du maire et de la galette des rois, auxquels seront conviés tous les villageois.

Une réflexion sur l'aménagement des futurs trottoirs allant du carrefour des Granges au chemin du Noyer est en cours (hauteur, stationnement des véhicules, ...).

Fin anticipée de la location du parc à sangliers.

Une action citoyenne pour nous aider à reboucher des trous dans différents chemins de la commune sera bientôt lancée.

Clôture de séance à 20 h.